

CONSEIL MUNICIPAL DE LANGUIDIC

Séance du 24 février 2020

Sommaire

1 - Désignation du secrétaire de séance.....	1
2 – Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2019.....	1
3 – Décisions du Maire.....	1
4 – Transmission électronique des actes budgétaires et des marchés : convention avec l'Etat....	2
5 – Programme Voirie 2020 – demande de subvention au Conseil Départemental.....	2
6 – Amendes de police 2020 – demande de subvention au Conseil Départemental	2
7 – Aménagement de la rue de l'Artisanat et de la rue de la Poterie – marché de travaux.....	3
8 – Chapelle Notre Dame des Fleurs – programme travaux 2020	3
9 – Zone d'Activités de Lanveur – vente d'un lot à la société Techniques Fournil	4
10 – Zone d'Activités de Lanveur – vente d'un lot à la société Red Bird Immobilier	5
11 – Aliénation d'un délaissé d'ancien chemin d'exploitation.....	5
12 – Quartier de Coët-Mousset – avenant au marché de maîtrise d'œuvre.....	6
13 – Lotissement des Chênes – avenant au marché de travaux.....	7
14 – Personnel Communal – modification du tableau des effectifs	7
15 – Questions diverses.....	8

CONSEIL MUNICIPAL DE LANGUIDIC

Séance du 24 février 2020

Le vingt-quatre février deux mil vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia KERJOUAN, Maire.

ASSISTAIENT A CETTE SEANCE :

MM. F. LE LOUËR. A. LE ROUX. P. EVANNO. T. LE STRAT. C. DAVID. L. LE PICARD. M.C. LE PENNE. M. RÉZOLIER. M.C. LE PAILLARD. B. LE GAL. P. KERBELLEC. M. LE GALLO. N. LE GALLIOT. L. GRAIGNIC. M. CHEVALIER. N. MARETTE. J. LE LOHER. M. PURENNE. G. LE GALLIOT. M. PENNANEAC'H. M. FLEGEAU.

ABSENTS OU EXCUSES :

MM. V. GARIDO (P. à P. KERJOUAN). C. LE GAL (P. à F. LE LOUËR). H. PHILIPPE. J.M. GUYONVARCH. C. LE BIHAN (P. à L. LE PICARD). S. TROTTIER (P. à M. PURENNE). M. DIONE.

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Julien LE LOHER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2019

Aucune observation particulière n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 16 décembre 2019 est adopté.

3 - Décisions du Maire

- Décision n°32 du 19 décembre 2019 : Vente d'un monument funéraire
- Décision n°33 du 23 décembre 2019 : Extension et restructuration de la salle omnisports Jean Le Mancq : marché de maîtrise d'œuvre
- Décision n°1 du 15 janvier 2020 : Extension et restructuration de la salle omnisports Jean Le Mancq : mission SPS
- Décision n°2 du 15 janvier 2020 : Extension et restructuration de la salle omnisports Jean Le Mancq : mission de contrôle technique
- Décision n°3 du 17 janvier 2020 : Quartier de Coët Mousset : investigations géotechniques
- Décision n°4 du 28 janvier 2020 : Etude d'aménagement place Guillerme, place Thomas et rue du Colloter
- Décision n°5 du 11 février 2020 : Cession d'un minibus à l'association Stiren
- Décision n°6 du 13 février 2020 : Aménagement de la Place Notre Dame des Fleurs – avenant n°1 au marché de travaux

A l'interrogation de Madame Myriam PURENNE, Madame le Maire indique que le programme de réhabilitation et d'extension de la salle Jean Le Mancq a été travaillé en lien avec les demandes des associations utilisatrices, qui ont été préalablement rencontrées.

Madame Myriam PURENNE s'interroge quant à l'opportunité de lancer une étude sur les places Guillaume et du Colloter à la veille des élections municipales. Madame le Maire indique que ce projet a été évoqué à de nombreuses reprises et pense que la future équipe pourra disposer d'un schéma d'aménagement lui permettant de pouvoir réfléchir au périmètre de l'opération et à l'enveloppe budgétaire.

4 - Transmission électronique des actes budgétaires et des marchés : convention avec l'Etat

Madame Anne LE ROUX rappelle que par délibération en date du 8 février 2010, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention conclue avec les services de l'Etat pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Il est proposé d'étendre cette convention aux documents budgétaires et aux actes de commande publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention précité,
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

5 - Programme Voirie 2020 : demande de subvention au Conseil Départemental

Monsieur Thierry LE STRAT expose que le programme départemental d'entretien de la voirie hors agglomération s'adresse aux communes de moins de 10 000 habitants pour leurs travaux de revêtements routiers et de curages de fossés.

Les modalités d'intervention financière du Département sont les suivantes :

- Dépense subventionnable plafonnée à 15 000 € HT par km de voie impactée par les travaux,
- Taux de 20%, 30% ou 40% du montant HT des travaux subventionnables, selon un ratio tenant compte de la densité de population et du potentiel financier.

Le taux de la subvention accordé à la commune de Languidic s'élevait en 2019 à 30 %.

Le montant des travaux sur la voirie rurale et communale au titre du programme 2020 est estimé à 164 412 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental du Morbihan au titre du programme d'entretien de la voirie hors agglomération,
- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document se rapportant à cette opération.

6 - Amendes de police 2020 : demande de subvention au Conseil Départemental

Madame Anne LE ROUX expose au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article R.2334-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Départemental arrête chaque année la liste des communes bénéficiaires du produit des amendes de police à la circulation routière.

Cette somme est à répartir entre les communes de moins de 10 000 habitants pour financer les opérations améliorant les transports en commun ou la circulation routière.

Le projet présenté par la commune concerne la mise en place de chicanes rue de la Poterie afin de ralentir la vitesse des véhicules en entrée d'agglomération. Le coût de cette opération est estimé à 15 766 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental du Morbihan au titre du dispositif des amendes de police 2020,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

7 - Aménagement de la rue de l'Artisanat et de la rue de la Poterie : marché de travaux

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le financement du programme d'aménagement de la rue de l'Artisanat et de la rue de la Poterie lors du vote du budget primitif 2020.

La consultation a été lancée suivant la procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique.

La Commission de la commande publique s'est réunie le 13 février 2020 afin d'examiner pour avis, le rapport d'analyse des offres établi par le Cabinet 2LM ingénierie VRD, maître d'œuvre de l'opération. La Commission a procédé au classement des offres conformément au règlement de consultation.

A la question de Madame Myriam PURENNE, Madame le Maire indique ne pas avoir eu de remarque des riverains à l'issue de l'installation des chicanes provisoires ; Madame le Maire pense que trois chicanes doivent être installées compte tenu de la vitesse des véhicules sur cette portion de voie, d'une part et des projets de construction en cours, d'autre part. Par ailleurs, Madame le Maire pense que cette rue devra faire l'objet d'un aménagement urbain à terme.

Madame Nadège MARETTE pense que la zone d'activité de Lanveur attire de nombreuses entreprises extérieures mais aussi des entrepreneurs languidiciens, ce qui est positif pour la commune. Elle remarque que la zone de Lanveur est dynamique et que le travail mené jusqu'à présent en lien avec les acteurs économiques porte ses fruits et que son développement est très important pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu le rapport d'analyse du maître d'œuvre,

Vu l'avis de la Commission de commande publique,

- **DECIDE DE RETENIR** l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 147 965,36 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché, ainsi que toute pièce se rapportant à cette opération.

8 - Chapelle Notre Dame des Fleurs - programme travaux 2020

Monsieur Thierry LE STRAT expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'entretien et de réparation du programme 2020 sur les édifices classés monuments historiques, le service architecture et patrimoine du Morbihan propose de réaliser des travaux sur la Chapelle Notre Dame des Fleurs.

Le programme porte notamment sur la restauration de la crédence découverte dans le chœur lors des travaux d'entretien 2018 et de différents travaux de maçonnerie et de taille de pierre, de la restauration des portes extérieures y compris la peinture et enfin de la pose de gouttières et de descente en cuivre sur l'ensemble de l'édifice.

Le montant total des travaux s'élève à 47 253,55 € HT.

L'ensemble pourrait être subventionné par l'Etat (50%), le Conseil Régional de Bretagne et le Conseil Départemental du Morbihan.

Par ailleurs, il est proposé de solliciter le service architecture et patrimoine en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage de l'opération.

A la question de Madame Myriam PURENNE, Madame le Maire indique que la subvention du Conseil Régional et du Conseil Départemental 56 est estimé à 30 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu le décret 2009-748 du 22 juin 2009 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage des services de l'Etat chargés des monuments historiques,

- **APPROUVE** le programme des travaux d'entretien 2020 sur la chapelle Notre Dame des Fleurs,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat, du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Départemental du Morbihan,
- **SOLLICITE** l'Architecte des Bâtiments de France en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

9 - Zone d'Activités de Lanveur - vente d'un lot à la société Techniques Fournil

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la société Technique Fournil, dont le siège social est situé à Languidic, représentée par Monsieur Thierry Le Louër, a fait connaître son intention d'implanter son activité de vente et d'entretien de matériel de boulangerie sur la Zone d'Activités de Lanveur.

La société se porte acquéreur du lot n°5, situé rue Er Houerem, cadastré section ZB n°317 d'une superficie de 1 207 m².

Le prix de vente du terrain est fixé à 15 € HT.

Madame Myriam PURENNE demande où en est le projet AB Transit Courses pour lequel plusieurs lots ont été vendus. Madame le Maire indique que le permis de construire a été accordé sur un terrain de 8 000 m² environ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu l'avis n°2019-101v0454 du service des Domaines,

- **APPROUVE** la vente du lot n°5 à la société Technique Fournil, ou au profit de toute personne physique ou morale à laquelle il lui plaira de se substituer, au prix de 15 € HT le m² :

Prix de vente	Marge imposable	TVA à payer	Montant encaissé
18 €	15 €	3 €	15 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document se rapportant à cette opération, dont l'acte authentique,
- **PRECISE** que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

10 - Zone d'Activités de Lanveur - vente d'un lot à la société Red Bird Immobilier

Madame le Maire rappelle que par délibération du 23 septembre 2019, le Conseil Municipal a décidé la vente d'un lot situé rue des Ateliers à la SCI Red Bird Immobilier.

Le projet présenté par Monsieur Romain Blanc a évolué et la superficie du lot réservé s'avère insuffisante.

Afin que ce projet puisse aboutir, il est proposé d'ajouter une bande de terrain supplémentaire de 450 m² environ, prise sur le lot voisin cadastré section ZB n°298.

Le prix de vente du terrain est maintenu à 15 € HT le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu l'avis n° 2019-101v0749 du service des Domaines,

- **APPROUVE** la vente d'un lot supplémentaire de 450 m² environ, avant établissement du document d'arpentage, à la société Red Bird Immobilier, ou au profit de toute personne physique ou morale à laquelle il lui plaira de se substituer,
- **FIXE** le prix de vente du terrain au m², ainsi qu'il suit :

Prix de vente	Marge imposable	TVA à payer	Montant encaissé
18 €	15 €	3 €	15 €

- **PRECISE** que les frais de géomètre complémentaires sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document se rapportant à cette opération, dont l'acte authentique,
- **PRECISE** que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

11 - Aliénation d'un délaissé d'ancien chemin d'exploitation

Monsieur François LE LOUËR expose au Conseil Municipal que Monsieur et Madame Roland LE SERREC ont fait part de leur souhait d'acquérir un ancien chemin d'exploitation situé au hameau de Le Grand Trescoët. Ce bien, classé en zone A au Plan Local d'Urbanisme, traverse leur propriété agricole et est à leur seul usage.

Monsieur et Madame LE SERREC sont seuls riverains de l'ancien chemin d'exploitation, cadastré section TN n°38, d'une contenance totale de 2 131 m².

Le service des Domaines a été consulté pour l'évaluation de ce bien.

Il est proposé d'appliquer une base tarifaire de 0,45 € le m², par comparaison des biens de cette catégorie vendus par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu la consultation du service des Domaines en date du 23 décembre 2019, réceptionnée dans les services le 26 décembre 2019,

- **APPROUVE** l'aliénation de l'ancien chemin d'exploitation cadastré section TN n°38 au profit de Monsieur et Madame Roland LE SERREC,
- **FIXE** le prix de vente de ce bien à 0,45 € le m²,
- **PRECISE** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

12 - Quartier de Coët Mousset - avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 23 avril 2018, le Conseil Municipal a décidé de confier la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du Quartier de Coët Mousset au groupement A3 Paysages (mandataire) pour un montant de 179 575 € HT.

Le marché définissait précisément les missions confiées au maître d'œuvre.

Lors des différentes rencontres de travail, des prestations supplémentaires ont été demandées par la maîtrise d'ouvrage, à savoir :

- une modification du périmètre de l'étude initial : ajout de la rue de Coët Mousset,
- une modification du plan de masse initial, prenant en compte l'aménagement du plateau sportif,
- un phasage de l'opération en trois tranches, avec un dépôt de permis d'aménager pour chaque tranche. Or, le marché initial prévoyait le dépôt d'un seul permis d'aménager pour l'ensemble de l'opération,

L'impact de ces prestations a été négocié pour un montant de 10 200 € HT, portant ainsi le marché à 189 775 € HT.

Par ailleurs, compte tenu de la complexité du terrain liée à une topographie très marquée, la phase avant-projet a été travaillée suivant une approche technique en phase projet. Cette complexité a également entraîné la nécessité de traiter le plan de l'opération d'un seul tenant notamment pour assurer un dimensionnement adapté des réseaux.

Pour ces motifs, une nouvelle ventilation de la rémunération a été négociée entre l'avant-projet et le projet, sans incidence financière.

Madame le Maire présente quelques éléments d'information sur la fouille complémentaire à venir. La société EVEHA va procéder aux travaux de fouille, sur la partie haute, des éléments de l'âge de Bronze ont été répertoriés et sur la partie basse, des éléments du Néolithique. Deux équipes vont travailler sur le site à partir du 9 mars, avec une restitution du site à la fin du mois de juin. Madame le Maire pense qu'une présentation des résultats de la fouille pourra être faite sous forme d'une conférence. Sur le plan du financement de cette opération, elle informe le Conseil Municipal avoir obtenu une subvention de l'Etat de 141 889 € et de Lorient Agglomération au titre du programme local de l'habitat de 80 000 €.

A la question de Monsieur Gwénaél LE GALLIOT, Madame le Maire précise que les objets intéressants trouvés sur le site sont transportés sur Rennes et qu'il est peu probable qu'il y ait des éléments importants susceptibles de retarder les travaux de viabilisation de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du Quartier de Coët Mousset pour un montant de 10 200 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à le signer.

13 - Lotissement des Chênes - avenant au marché de travaux

Madame le Maire rappelle que par délibération du 25 avril 2019, le Conseil Municipal a attribué les marchés aux entreprises retenues pour les travaux d'aménagement du lotissement communal rue des Chênes.

Des travaux supplémentaires non prévisibles en phase projet doivent faire l'objet d'avenants :

Lot n°1 : Terrassement- voirie : abattage de 3 arbres supplémentaires

L'avenant de travaux supplémentaires de l'entreprise EIFFAGE ROUTE s'élève à 600,00 € HT ce qui porte le montant initial du marché augmenté de l'avenant n°1 de 96 166,00 € HT à 96 766,00 € HT.

Lot n°2 : Réseaux humides : Modification du tracé des canalisations d'assainissement pour les lots 3, 4 et 5

L'avenant de travaux en moins-value de l'entreprise EUROVIA s'élève à 2 946,60 € HT ce qui porte le montant initial du marché de 79 702,50 € HT à 76 755,90 € HT

Lot n°3 : Espaces verts – Maçonneries : Ajout de clôtures pour les lots 3, 4 et 5

L'avenant de travaux supplémentaires de l'entreprise ATLANTIC PAYSAGES s'élève à 2 338,20 € HT ce qui porte le montant initial du marché augmenté de l'avenant n°1 de 43 544,12 € HT à 45 882,32 € HT.

A la question de Madame Myriam PURENNE, Madame le Maire indique qu'un compromis a été signé et que deux autres sont en cours de signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la commission de commande publique,

- **APPROUVE** les avenants aux marchés de travaux précités,
- **AUTORISE** Madame le Maire à les signer.

14 - Personnel Communal : modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant les différentes possibilités d'avancement de grade par inscription sur tableau annuel d'avancement,

Considérant le départ à la retraite au 1^{er} juin 2020 du responsable du service voirie et de son remplacement en interne,

Considérant qu'il convient de remplacer l'agent qui prendra la responsabilité du service voirie par un agent appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques sur un temps complet à compter du 1^{er} avril 2020,

Considérant la nouvelle organisation des services techniques,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 février 2020,

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs suivantes et d'inscrire les crédits nécessaires au budget :

Ancienne situation		Nouvelle situation
Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet au 1 ^{er} mars 2020		
Création d'un poste dans le cadre d'emploi des techniciens à temps complet au 1 ^{er} mars 2020		
Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet au 1 ^{er} avril 2020		
1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Suppression du poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet au 1 ^{er} février 2020
1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Suppression du poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet au 1 ^{er} juillet 2020
1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet	Suppression du poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au 1 ^{er} juin 2020 (date de départ en retraite de l'agent)	

15 - Questions diverses

- ▶ **Déclaration de Madame Mélanie PENNANEAC'H** : Le mandat se termine, c'est le dernier Conseil Municipal ce soir avant les élections du 15 mars. Notre groupe "Languidic osons l'avenir" dans une volonté de travail a toujours débattu dans le respect de chacun. Nous avons approuvé une majorité des bordereaux. Si sur le fond nous avons souvent été d'accord (beaucoup de bordereaux relèvent du bon sens) sur la forme nous avons montré notre désaccord et notre attente de plus de concertation et de travail commun en amont. Pour autant, nous avons apprécié Patricia ton implication et ta connaissance des dossiers ainsi que celle de ton équipe. Notre groupe te souhaite de profiter désormais pleinement des tiens et de ton temps libre.
- ▶ **Déclaration de Monsieur François LE LOUËR** : Je me trouve ainsi ce soir à une étape nouvelle de mon histoire, de ma vie. C'est mon dernier Conseil municipal. Pendant ce temps de conseiller et d'adjoint (adjoint pendant 17 ans), je pense avoir accompli ce travail avec toute mon énergie, toutes mes convictions et tout mon désir de participer à l'amélioration de la vie quotidienne des languidiciennes et languidiciens, en lien avec Maurice OLLIERO, ancien maire et tout particulièrement avec Patricia, notre maire actuel, en lien aussi avec mes collègues élus et bien sûr avec les services de la mairie. J'ai mené mes tâches avec beaucoup de plaisir et de bonheur. Je vous avoue que j'ai aimé remplir ma fonction. Je veux que vous sachiez que je n'oublierai pas tout ce que j'ai vécu avec vous. Patricia tu m'as sollicité pour t'accompagner suite à ton acceptation de te présenter aux municipales de 2014. C'est sans hésiter que j'ai accepté ta proposition, acceptation basée sur tes compétences que j'avais pu apprécier lors des mandats précédents, compétences que j'ai retrouvées dans ton mandat de Maire à savoir ta grande disponibilité, ton relationnel, ton désir d'unir les gens, ton esprit de dialogue et de tolérance, mais aussi ta rigueur et tes exigences qui sont

des gages de bonne gestion. Merci Patricia pour les excellentes relations et la confiance dont tu as bien voulu m'honorer. Je termine en pensant au travail réalisé et je souhaite à la nouvelle équipe qui sera en place et aux services, tout le courage nécessaire à mener à bien vos tâches respectives. Merci à vous et bonne soirée. (Applaudissement de l'assemblée).

- ▶ Madame le Maire fait part de sa satisfaction d'avoir travaillé au service de la commune et de la communauté d'agglomération durant ces 19 années, que ce soit en qualité de Maire et de Vice-Présidente de Lorient agglomération ou précédemment en qualité d'adjointe, et d'avoir été la première femme Maire de Languidic. Elle remercie l'ensemble des services et des collaborateurs qui l'ont accompagnée durant toutes ces années. Elle pense que la mission première du Conseil Municipal est d'être attentif au bien-être de ses habitants. L'expérience de Maire a été très enrichissante et elle pense avoir accompli sa mission avec tout l'engagement qu'elle méritait. (Applaudissement de l'assemblée).

La séance est levée à 20h15